

ICI, JE DÉPOSE MES COQUILLES

elles seront valorisées localement !

Pour être transformées en amendement calcaire pour les sols agricoles
ou en compléments alimentaires destinés aux poules.

HUÎTRES
MOULES
PÉTONCLES
PALOURDES
PRAIRES
VÉNUS
BULOTS
BERNIQUES
ESCARGOTS
BIGORNEAUX
SAINT-JACQUES
AMANDES DE MER



LES SACS PLASTIQUE, CITRONS, RINCE-DOIGTS, CURE-DENTS, SERVIETTES ET CRUSTACÉS
sont interdits à la dépose dans le contenant dédié.